

# 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

## Sommaire

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>10</b>
<b>Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</b>	<b>13</b>
<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>	<b>14</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>18</b>
Actif	18
Passif	19
<b>Compte de résultat</b>	<b>20</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>23</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>24</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>26</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>28</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>29</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>30</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>31</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	31
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	31
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	33
Exposition directe sur le marché des devises	34
Exposition directe aux marchés de crédit	35
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	36
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	37
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>38</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	38
Frais de gestion, autres frais et charges	39
Engagements reçus et donnés	41
Acquisitions temporaires	41
Instruments d'entités liées	42
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>43</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	45
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>47</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>51</b>

<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>53</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>54</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>55</b>
<b>Informations SFDR</b>	<b>56</b>

<b>Commercialisateur</b>	GROUPE SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Société de gestion</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE INVESTMENT SOLUTIONS (France) 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Dépositaire et Conservateur</b>	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
<b>Centralisateur</b>	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
<b>Commissaire aux comptes</b>	KPMG AUDIT SA Tour "Eqho" - CS 60055, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense Cedex. Représenté par Monsieur Pascal LAGAND.

## Informations concernant les placements et la gestion

### Classification :

Actions internationales.

### Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées).

Parts I : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées).

### Garantie ou protection :

Néant.

### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans par un placement sur les marchés financiers actions internationales, pays émergents inclus, tout en tenant compte des enjeux de développement durable.

Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des entreprises à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

### Indicateur de référence :

L'objectif de gestion n'est pas exprimé en fonction d'un indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indice suivant :

MSCI WORLD : Indice fourni par Morgan Stanley Capital International Inc. mesurant la performance des marchés actions mondiaux (23 pays développés).

L'indice est libellé en Euro et calculé dividendes réinvestis.

Cet indice est rebalancé mensuellement le dernier jour ouvré de chaque mois.

### Stratégie d'investissement :

L'allocation d'actifs entre actions et produits de taux s'appuie sur l'analyse macro-économique du Groupe Société Générale et le processus d'allocations d'actifs de la Société de Gestion.

Le gérant contrôle et met en œuvre la répartition entre les deux classes d'actifs principales actions et produits de taux dans le FCP. Cette répartition est décidée selon les recommandations du processus d'investissement de la Société de Gestion, et adaptée aux contraintes spécifiques du FCP en fonction des évolutions de marché et des anticipations du gérant. Les investissements sur les marchés actions et de taux pourront se faire en direct ou par le biais d'OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et d'instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « actions » s'appuie sur une analyse quantitative et qualitative. Une analyse fondamentale du positionnement de chaque société est établie : qualité du management stratégie à long terme, avance technologique, potentiel de développement.

Parallèlement, une analyse quantitative de cette sélection sera effectuée systématiquement par le biais de ratios financiers classiques de valorisation.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions (ou d'autres titres de capital) de toutes capitalisations, secteurs ou zones géographiques. L'exposition aux marchés actions pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Actions », sélectionnés en fonction de l'allocation sectorielle, thématique et géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 85% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

La stratégie d'investissement de l'univers « taux » s'appuie sur une analyse des évolutions de taux d'intérêt des marchés obligataires et de la courbe des taux. La sensibilité pourra varier en fonction des scénarios de taux retenus.

Le FCP peut être exposé sur tous types d'obligations ou tous titres de créances négociables y compris d'obligations convertibles, d'obligations indexées, de toutes durations, maturités et zones géographiques confondues. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. Le gérant appuiera sa décision de conserver ou non les titres dégradés sur la base des différentes sources d'analyses précédemment décrites.

L'exposition aux marchés de taux pourra également être effectuée par le biais d'OPC ou de fonds d'investissement étrangers de type « Obligataires », sélectionnés dans un univers d'investissement autorisé, selon la durée et la zone géographique décidée par le gérant.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 15% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

L'exposition aux marchés émergents pourra varier entre 0% et 20% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples.

Les titres non libellés en euro pourront faire éventuellement l'objet d'une couverture de change, le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net

Le gérant pourra utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés financiers réglementés, organisés ou de gré à gré sans rechercher de surexposition ou sous-exposition du portefeuille.

L'utilisation des titres intégrant des dérivés permettra, le cas échéant, d'exposer, de couvrir le portefeuille ou dans le cadre de la mise en place d'une stratégie d'arbitrage sans rechercher de surexposition ou sous-exposition aux marchés.

Approche d'investissement durable mise en œuvre par le FCP :

La sélection des valeurs (présentée dans la stratégie d'investissement) conjugue recherche de performance financière et prise en compte des enjeux de développement durable.

La société de Gestion a retenu une approche d'investissement durable associant exclusions sectorielles et intégration des critères ESG (Best-in-Class/Best-Effort).

1) Exclusions sectorielles et normatives:

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI ESG Research, sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les sociétés sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Le détail de la politique d'exclusion sectorielle et normative est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr/fr/reglementation/>

2) Intégration ESG :

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner les valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier sur leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteurs de performance.

Dans cette optique, seules les entreprises dont la note ESG est supérieure à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant le plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.

Cette règle s'applique aux filiales des sociétés mères bénéficiant d'une note ESG. En l'espèce, si la note ESG d'une filiale diffère de celle de son groupe de rattachement capitalistique, la note ESG retenue est celle de la filiale.

Le gérant sélectionne les titres en combinant l'approche « Best-in-Class » (sélection des entreprises les mieux notées au sein de

leur secteur), et l'approche « Best-Effort » (sélection d'entreprises dont les pratiques et performances ESG s'améliorent dans le temps).

Selon son secteur d'activité et sa présence géographique, chaque émetteur est exposé à des risques extra-financiers significativement différents. L'analyse ESG de l'équipe de gestion porte sur la capacité de l'émetteur à gérer ses principaux risques et opportunités découlant de questions environnementales (émissions de carbone, stress hydrique), d'aspects sociaux (sécurité au travail, rotation du personnel) ou de pratiques de gouvernance (conseil d'administration et comptabilité).

Le FCP est autorisé à investir dans des entreprises non notées ESG à hauteur de 10% maximum. Ainsi, au moins 90% de l'actif net du FCP, hors liquidités et titres émis par des émetteurs publics ou quasi publics, fait l'objet d'une analyse ou d'une notation ESG par la société de gestion.

Au-delà de l'intégration des notes attribuées par MSCI, le gérant a accès à la recherche extra-financière des brokers et en particulier celle de SG-CIB. Ils élargissent leurs sources d'information en s'appuyant sur des publications spécialisées (rapports publics, rapports de responsabilité sociale et environnementale...), et sur leurs rencontres avec les entreprises.

En cas de dégradation d'un titre en portefeuille sous les seuils retenus dans la définition de l'univers d'investissement (i.e. une note ESG strictement inférieure à B et/ou une note de controverse rouge), le gérant privilégie par défaut une cession dans un délai raisonnable. Le choix du timing de vente est apprécié en fonction des conditions et opportunités de marché afin de limiter l'impact sur la performance financière du FCP.

Par ailleurs, le FCP vise à améliorer son profil ESG sur deux principaux indicateurs d'impact négatifs pertinents pour la gestion :

- Le pourcentage de revenus des solutions à impact durable,
- Le pourcentage de membres indépendants au Conseil d'administration.

Le fonds favorise également, dans la construction de portefeuille, l'alignement sur les 17 objectifs de développement durable par des investissements durables au sens du RFTS.

Une fois le portefeuille constitué, les profil ESG des émetteurs est suivi via une analyse :

- Des évolutions de la notation ESG,
- De l'évolution des controverses.

#### **Limites méthodologiques :**

L'approche en matière d'analyse d'investissement durable des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion repose sur une analyse qualitative de leurs pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance. Plusieurs limites à cette approche peuvent cependant être identifiées. Certaines limites sont liées à la méthodologie de la société de gestion mais d'autres aussi plus largement en lien avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en effet en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives générées par la méthodologie MSCI et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. Le processus d'investissement de la Société de Gestion vise à sélectionner les entreprises selon une double approche rigoureuse mais susceptible d'induire des biais sectoriels. L'approche « Best-in-Class » conduit à sélectionner les entreprises les mieux notées de son secteur d'activité. Sur la base d'une analyse subjective et évolutive dans le temps des critères ESG. Le processus d'investissement suit également une approche « Best-Effort » en matière de sélection de titres c'est-à-dire qu'il sélectionne les entreprises étant dans une dynamique d'amélioration de leurs pratiques ESG. Il est ainsi possible que certains émetteurs ne présentent pas des progrès suffisants par rapport aux attentes, ce qui pourra amener à minorer son rating ESG et en conséquence à céder le titre du portefeuille si le minimum de note ESG requis n'est plus atteint. Concernant le suivi des controverses, il demeure un exercice d'évaluation où les meilleurs moyens sont mis en œuvre pour écarter de l'univers d'investissement les entreprises controversées ou à risque de controverses, risque néanmoins susceptible de persister compte tenu de l'impossibilité de prévenir de manière exhaustive l'ensemble des controverses.

Le FCP ne dispose pas du Label ISR de l'Etat Français.

Le portefeuille est investi en :

**Actions ou autres titres de capital :** entre 85% et 100% de l'actif net du FCP.

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital internationaux de toutes capitalisations (10% maximum de l'actif net en petites capitalisations). (1milliard)

Les investissements pourront porter sur toutes les zones géographiques et tous les secteurs confondus, mais dans la limite de 20 % maximum de l'actif net sur les marchés des pays émergents.

**Titres de créances, instruments du marché monétaire :** entre 0% et 15% maximum de l'actif net du FCP.

Les investissements pourront se faire sur des obligations négociées sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Elles auront une notation allant de AAA à BBB-, selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion.

La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend ses décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

Le FCP peut détenir à tout moment :

- dans une limite de 10% maximum de l'actif net FCP des obligations dont la notation est inférieure à BBB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

#### Actions ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européen.

Le FCP peut également investir à hauteur de 10% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

#### Instruments dérivés :

En vue d'exposer le portefeuille dans la limite d'une fois l'actif ou en vue de le couvrir, le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes :

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Actions	Exposition	Futures – Options - Swaps
	Couverture	Futures– Options - Swaps
Change	Couverture	Change à terme – Futures – Options - Swaps

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps.

#### Titres intégrant des dérivés :

Néant

Le FCP n'aura pas recours à l'investissement en Obligations Convertibles Contingentes (Cocos)

#### Dépôts:

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10 % de son actif net

#### Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10 % de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de ses liquidités.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant.

#### Contrat constituant des garanties financières :

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières.

#### Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants:

**Risque de perte en capital :** Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

**Risque actions :** la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

**Risque lié aux petites et moyennes capitalisations :** le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

**Risque de change :** il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du fonds sera impactée négativement.

**Risques liés à l'inflation :** Le risque lié à l'inflation traduit la possibilité que les rendements générés à travers l'investissement dans ce FCP soient inférieurs à l'inflation constatée sur une année ou une période donnée et notamment à la date de maturité du FCP et qu'il en résulte un rendement réel (rendement retraité de l'inflation constatée) négatif sur une année, sur une période concernée ou à maturité.

**Risque taux :** le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de crédit :** il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

**Risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs :** l'attention des souscripteurs est appelée sur l'investissement en titres spéculatifs, dont la notation est inexistante ou basse et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes. Le risque lié à l'investissement en titres dits spéculatifs pourra avoir un impact sur la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié aux investissements dans des Pays Emergents :** les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales. Les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les pays développés. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

**Risque lié à la détention d'obligations convertibles :** La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. La valeur liquidative du fonds est également susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion des obligations convertibles (c'est-à-dire la possibilité de convertir l'obligation en action). Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de liquidité :** L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

**Risques en matière de durabilité :** Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Du fait de la prise en compte de critères extra-financiers au sein du processus d'investissement, la société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

#### Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Part C : Tous souscripteurs.

Part I : Investisseurs institutionnels.

L'orientation des placements correspond aux besoins de souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital tout en acceptant les risques des marchés actions.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

#### Indications sur le régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPCVM. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

**PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE DURABILITE, DES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ET DE LA TAXONOMIE EUROPEENNE :**

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante :

<https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Société Générale Investment Solutions (France), 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>*
- *Date d'agrément par l'AMF : 3 octobre 2000.*
- *Date de création du Fonds : 20 octobre 2000.*

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

En 2025, les marchés actions américains ont poursuivi leur progression malgré un environnement marqué par une forte volatilité politique et commerciale. Le S&P 500 a terminé l'année en hausse d'environ 16 %. Les États Unis ont été secoués par les annonces successives de tarifs douaniers, notamment les mesures « Liberation Day » du début avril et les menaces de taxes de 25 % sur l'Europe en février, qui ont brièvement ramené les indices proches d'un marché baissier. De son côté, l'Europe en 2025 s'est révélée être une année solide tirée par le secteur bancaire. Ce secteur a enchaîné sa plus longue série de hausses depuis 1997, porté par des résultats résilients malgré la baisse des taux et par l'annonce de programmes massifs de rachats d'actions. L'Espagne a été l'un des grands gagnants de l'année : l'IBEX 35 a bondi d'environ 50 %, grâce à la forte contribution des banques et d'Indra. Au Japon, les marchés ont également connu une forte progression. Le Nikkei a gagné un peu plus de 26 % et le Topix 22 %, atteignant un nouveau record annuel. Ces performances ont été principalement portées par l'engouement autour des valeurs technologiques liées à l'IA, malgré un épisode de volatilité en avril lié aux tensions commerciales américaines.

Le fonds 29 H SELECTION Monde a effectué une transformation en début d'année afin de se rapprocher du benchmark MSCI World visant une réduction de la « tracking Error » et intégrant de ce fait plus d'exposition au marché américain. Précédemment, les USA constituaient 50% du FCP. L'intégration de plus de devise USD a été pénalisante vu le repli du dollar USD vis-à-vis de l'EURO de - 13% sur l'année. Les valeurs contributrices de performance ont été ALPHABET, NVIDIA et BROADCOM en technologie, ainsi que les aurifères AGNICO EAGLE MINES et NEWMONT CORP. En revanche, APPLE, HOME DEPOT et ZOETIS ont pesé sur la performance du fonds. Celui-ci a affiché une performance nette de +3% pour la part C et de +3.92% pour la part I, qui a été également pénalisée par le coût de transformation et les frais d'arbitrage.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
NVIDIA	15 668 024,84	6 608 041,63
APPLE	8 073 034,86	13 085 520,18
MICROSOFT	7 300 862,93	13 658 078,42
AGNICO EAGLE MINES	13 891 896,95	5 224 490,50
META PLATFORMS C.A	12 919 455,33	6 164 635,19
ESSILORLUXOTTICA	5 094 643,66	12 191 535,27
NEWMONT	8 179 998,53	8 668 762,28
ORACLE	4 259 299,02	10 657 184,77
BANK OF AMERICA	11 428 826,38	3 251 989,21
L'OREAL	3 917 679,29	10 713 693,36

## Informations réglementaires

### Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de Société Générale Investment Solutions (France).

### Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

## Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Société Générale Investment Solutions (France) a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la société de gestion : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>.

### Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

### Politique de sélection des intermédiaires financiers

Société Générale Investment Solutions (France) n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

La société de gestion a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

La société de gestion a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

#### 1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, la société de gestion a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts... Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

#### 2- Contrôles

Société Générale Investment Solutions (France) s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de la société de gestion toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

#### 3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, Société Générale Investment Solutions (France) peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

### Politique de rémunération

Société Générale Investment Solutions (France), société de gestion et filiale à 100% de Société Générale Personne Morale, inscrit sa politique de rémunération dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette dernière vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction et de fidélisation des salariés contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et du respect de la conformité par les collaborateurs.

La politique de rémunération de la Société de Gestion respecte l'ensemble des réglementations applicables, dont notamment :

- La Directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2013-676 (ci-après « Directive AIFM ») ;
- La Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n° 2016-312 du 17 mars 2016 (ci-après « Directive UCITS V ») ;
- Le Règlement introduit par la Section 13 du Bank Holding Company Act, pour faire suite à la Section 619 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (dite « Règle Volcker ») ;
- La Directive 2004/39/EC du Parlement Européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 (ci-après « MIFID ») ;
- Le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

La politique de rémunération intègre les différentes contraintes mentionnées ci-dessus de la manière suivante :

- Prise en compte des risques dans la détermination des enveloppes de variables et des attributions individuelles :
  - Utilisation d'indicateurs quantitatifs financiers intégrant les risques et d'indicateurs de marché pour la fixation des enveloppes
  - Inclusion d'objectifs relatifs à la gestion des risques et de la conformité et à la prise en compte des intérêts et de la satisfaction des clients au niveau individuel ;
  - Évaluation indépendante conduite annuellement par les Directions des Risques et de la Conformité de Société Générale Investment Solutions (France) sur la manière dont les risques et la conformité sont gérés pour les collaborateurs ayant un impact sur le profil de risque de la Société de Gestion.
- Prise en compte des risques dans les schémas de rémunération variable différée :
  - Pour le Personnel Identifié au titre des Directives AIFM et UCITS V : variable différée à hauteur de 40% minimum sur trois ans par tiers à partir d'un certain seuil ; indexation de 50% minimum de la rémunération variable sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise à conditions de présence, de performance financière, de gestion appropriée des risques et de respect de la conformité ;
  - Pour le Personnel non Identifié : au-dessus d'un certain seuil, rémunération variable pour partie différée selon un taux progressif sur trois ans par tiers et indexée sur un indice d'instruments financiers ; part non-acquise soumise aux mêmes conditions d'acquisition que pour le Personnel Identifié.

La Société de gestion a mis en place un mécanisme d'indexation sur un indice propriétaire pour le Personnel Identifié et non Identifié, dans le cadre de la réglementation applicable à cet OPC, qui bénéficie d'une rémunération variable différée. Cet indice est composé de fonds représentatifs de l'activité et des performances de Société Générale Investment Solutions (France) et comprend à la fois des fonds FIA et UCITS et permet d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Le périmètre du Personnel Identifié au sein de la Société de Gestion se compose des catégories suivantes :

- Les dirigeants et membres du Comité Exécutif de Société Générale Investment Solutions (France)
- Les responsables des pôles de gestion ;
- Les gérants ;
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, contrôle interne et conformité)

La Direction de Société Générale Investment Solutions (France), la Direction des Risques financiers, la direction des risques opérationnels et celle du Contrôle Interne et de la Conformité de la Société de Gestion déterminent, en lien avec la Direction des Ressources Humaines du Groupe Société Générale, Personnel concerné, tant au niveau du périmètre des activités visées que des postes ciblés.

Aussi, les conditions de l'exercice 2025 auront permis à la Société de Gestion de procéder au versement de rémunération variables pour l'ensemble de ses collaborateurs.

SG IS	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	97	8 446 423	3 931 500	12 377 923

Le montant total des rémunérations ventilées en rémunérations variables versées par la Société de Gestion à son personnel visé ci-dessus soit 38 personnes se décompose de la manière suivante :

	Effectifs	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2025	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2025 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque (régulés AIFM)	38	4 276 500	2 777 000	7 053 500

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : <https://www.investmentsolutions.societegenerale.fr>

**Securities Financing Transaction Regulation (Règlement relatif aux opérations de financement sur titres) ("SFTR") :**

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la réglementation SFTR.

## **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## Fonds Commun de Placement 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE

29, boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 10/04/2026 16:25:03



Pascal Lagand  
Associé

Fonds Commun de Placement  
29 HAUSSMANN SELECTION MONDE  
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

4

## COMPTES ANNUELS

An abstract graphic consisting of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, starting from the bottom left and sweeping upwards and to the right across the lower half of the page.

# BILAN

## Actif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>555 850 731,36</b>	<b>545 942 604,81</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	555 850 731,36	545 942 604,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>3 129 600,00</b>	<b>12 836 633,15</b>
OPCVM	3 129 600,00	12 836 633,15
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>558 980 331,36</b>	<b>558 779 237,96</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>5 616 896,41</b>	<b>217 101,97</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>9 047 191,63</b>	<b>31 730 204,53</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>14 664 088,04</b>	<b>31 947 306,50</b>
<b>Total Actif I + II</b>	<b>573 644 419,40</b>	<b>590 726 544,46</b>

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**BILAN**

## Passif

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	549 177 840,13	518 980 719,23
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	16 698 029,93	68 399 429,18
<b>Capitaux propres I</b>	<b>565 875 870,06</b>	<b>587 380 148,41</b>
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	<b>565 875 870,06</b>	<b>-</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>3 507 532,87</b>	<b>1 254 718,66</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>4 261 016,47</b>	<b>2 091 677,39</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>7 768 549,34</b>	<b>3 346 396,05</b>
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>573 644 419,40</b>	<b>590 726 544,46</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	6 224 148,44	7 584 443,21
Produits sur obligations	-	17 321,02
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	323 041,50	428 991,41
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>6 547 189,94</b>	<b>8 030 755,64</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-93 966,96	-156 622,41
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-93 966,96</b>	<b>-156 622,41</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>6 453 222,98</b>	<b>7 874 133,23</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-9 999 756,05	-10 339 400,56
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-11 923,40	-23 835,00
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-10 011 679,45</b>	<b>-10 363 235,56</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>-3 558 456,47</b>	<b>-2 489 102,33</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>139 793,94</b>	<b>63 697,12</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>-3 418 662,53</b>	<b>-2 425 405,21</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

**COMPTE DE RÉSULTAT** (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	32 702 693,75	60 258 577,51
Frais de transactions externes et frais de cession	-3 959 988,23	-6 456 182,33
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>28 742 705,52</b>	<b>53 802 395,18</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-1 643 662,68</b>	<b>-2 378 938,79</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>27 099 042,84</b>	<b>51 423 456,39</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-9 374 907,49	20 499 353,89
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-134 993,94	39 014,33
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>-9 509 901,43</b>	<b>20 538 368,22</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>2 527 551,05</b>	<b>-1 136 990,22</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>-6 982 350,38</b>	<b>19 401 378,00</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>16 698 029,93</b>	<b>68 399 429,18</b>

## ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that curves from the bottom left towards the top right, filling the lower half of the page. It has a soft, organic feel, resembling a stylized wave or a modern graphic element.

## STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

### Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans par un placement sur les marchés financiers actions internationales, pays émergents inclus, tout en tenant compte des enjeux de développement durable.

## TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net total</b>	<b>565 875 870,06</b>	587 380 148,41	575 108 278,55	572 224 584,44	687 952 286,94

Exprimés en EUR	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
-----------------	------------	------------	------------	------------	------------

### PART I

#### FR0013294170

Nombre de parts ou actions	<b>15 266,981</b>	14 922,23	193 768,898	214 946,877	221 392,91
Valeur liquidative unitaire	<b>1 723,36</b>	1 658,41	2 845,09	2 563,23	2 985,97
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>85,56</b>	151,09	116,86	57,84	217,18

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<b>PARTS C</b>					
<b>FR0007050570</b>					
Nombre de parts ou actions	<b>162 746,502</b>	174 792,40	16 393,627	16 390,42	17 943,601
Valeur liquidative unitaire	<b>3 315,37</b>	3 218,86	1 452,83	1 297,4	1 497,89
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>137,47</b>	267,42	71,65	41,11	120,37

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

## RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

### Méthodes de comptabilisation :

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net incluant les parts ou actions d'OPCVM ou FIA en portefeuille.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

**Devise de comptabilité**

Euro.

**Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Parts C : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées).

Parts I : Capitalisation intégrale des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées).

## EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>587 380 148,41</b>	<b>575 108 278,55</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	39 571 097,21	35 193 595,95
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-76 749 723,18	-94 773 387,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-3 558 456,47	-2 489 102,33
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	28 742 705,52	53 802 395,18
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-9 509 901,43	20 538 368,22
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>565 875 870,06</b>	<b>587 380 148,41</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

## EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

### PART I

FR0013294170	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	9 467	15 883 544,95
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-9 122,249	-14 762 909,61
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>344,751</b>	<b>1 120 635,34</b>

### PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

### PARTS C

FR0007050570	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 403,164	23 687 552,26
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-19 449,062	-61 986 813,57
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>-12 045,898</b>	<b>-38 299 261,31</b>

### PARTS C

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>-</b>

## VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0013294170	PART I	Capitalisable	EUR	26 310 513,83	15 266,981	1 723,36
FR0007050570	PARTS C	Capitalisable	EUR	539 565 356,23	162 746,502	3 315,37

## EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

### Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis+/-	France+/-	Japon+/-	Canada+/-	Allemagne+/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	555 850,73	354 639,85	68 349,20	37 837,86	17 225,44	15 879,00
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>555 850,73</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>9 047,19</b>	-	-	-	9 047,19
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>-4 261,01</b>	-	-	-	-4 261,01
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	-	-	-	<b>4 786,18</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	9 047,19	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-4 261,01	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 786,18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>USD+/-</b>	<b>JPY+/-</b>	<b>CAD+/-</b>	<b>SEK+/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	362 302,37	37 837,86	14 458,04	10 322,99	18 417,32
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	53,47	-	-	831,26	25,08
Comptes financiers	-	-	-	159,76	1 872,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-829,61	-
Comptes financiers	-2 503,01	-10,79	-	-	-1 747,21
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>359 852,83</b>	<b>37 827,07</b>	<b>14 458,04</b>	<b>10 484,40</b>	<b>18 567,19</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade</b> +/-	<b>Non Invest. Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

**Méthodologie :**

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

## AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	7 391,77
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	112 553,44
Ventes à règlement différé	5 496 951,20
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>5 616 896,41</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-803 627,58
Achats à règlement différé	-1 663 015,54
Frais de gestion	-957 463,63
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-83 426,12
<b>Total des dettes</b>	<b>-3 507 532,87</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>2 109 363,54</b>

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion	Part C et D: 1.90% TTC maximum Part I : 0.90% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services (Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité...)	Actif net	Part C, D et I: 0.10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	4% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Actions</b> 0.70% maximum du montant de la transaction. <b>Obligations</b> 0.30% maximum du montant de la transaction. <b>Futures/options</b> Montant maximum de 5€ par contrat
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction ni les frais de recherche.

### **Prestataire percevant des commissions de mouvement :**

La société de gestion

### **Frais de recherche :**

Les frais liés à la recherche du Règlement Général de l'AMF sont payés à partir de ressources propres de la Société de Gestion.

**PART I**

<b>FR0013294170</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	234 195,14
Frais fixes en % actuel	0,92
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

**PARTS C**

<b>FR0007050570</b>	<b>31/12/2025</b>
Frais fixes	9 777 484,31
Frais fixes en % actuel	1,81
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>			
	FR0014010GQ6	SG ACTIONS LAUDATO SI' P	3 129 600,00
<b>Total</b>			<b>3 129 600,00</b>

## DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>-3 418 662,53</b>	<b>-2 425 405,21</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-3 418 662,53</b>	<b>-2 425 405,21</b>
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-3 418 662,53</b>	<b>-2 425 405,21</b>

#### PART I

FR0013294170	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	54 169,51	97 499,91
<b>Total</b>	<b>54 169,51</b>	<b>97 499,91</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

**PARTS C**

FR0007050570	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 472 832,04	-2 522 905,12
<b>Total</b>	<b>-3 472 832,04</b>	<b>-2 522 905,12</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>27 099 042,84</b>	<b>51 423 456,39</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>27 099 042,84</b>	<b>51 423 456,39</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>27 099 042,84</b>	<b>51 423 456,39</b>

### PART I

FR0013294170	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 252 187,03	2 157 210,15
<b>Total</b>	<b>1 252 187,03</b>	<b>2 157 210,15</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

**PARTS C**

FR0007050570	31/12/2025	31/12/2024
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	25 846 855,81	49 266 246,24
<b>Total</b>	<b>25 846 855,81</b>	<b>49 266 246,24</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>555 850 731,36</b>	<b>98,23</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>555 850 731,36</b>	<b>98,23</b>
act de cons en infor et de gest d install infor			2 884 472,01	0,51
NEC CORP	JPY	100 000	2 884 472,01	0,51
Activites d agence de voyage			4 559 862,06	0,81
BOOKING HOLDINGS INC	USD	1 000	4 559 862,06	0,81
Activites de gestion de fonds			2 242 226,42	0,40
3I GROUP	GBP	60 000	2 242 226,42	0,40
Activites des agents et courtiers d assurances			4 738 899,06	0,84
MARSH & MCLENNAN COMPANIES	USD	30 000	4 738 899,06	0,84
Activites de service de restauration mobile			3 903 486,74	0,69
MC DONALD'S CORP	USD	15 000	3 903 486,74	0,69
Activités soutien à l'extraction d'hydrocarbures			16 325 130,91	2,88
BAKER HUGHES REGISTERED SHS A	USD	100 000	3 877 559,71	0,68
GENERAL ELECTRIC CO	USD	35 000	9 179 658,56	1,62
SLB LIMITED	USD	100 000	3 267 912,64	0,58
Administration de marches financiers			5 592 500,00	0,99
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	25 000	5 592 500,00	0,99
Assurances non-vie			15 689 950,82	2,77
ALLIANZ SE-NOM	EUR	5 000	1 952 500,00	0,34
AXA SA	EUR	210 000	8 601 600,00	1,52
BERKSHIRE HATAW B	USD	12 000	5 135 850,82	0,91
Assurance vie			4 488 366,24	0,79
PROGRESSIVE CORP	USD	15 000	2 908 425,22	0,51
TOKIO MARINE HLDGS INC	JPY	50 000	1 579 941,02	0,28
aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.			3 402 579,93	0,60
MASTERCARD INC SHS A	USD	7 000	3 402 579,93	0,60
Autre commerce de detail non specialise			2 202 750,22	0,39
COSTCO WHOLESALE	USD	3 000	2 202 750,22	0,39
Autre distribution de credit			16 423 900,55	2,90
VISA INC-A	USD	55 000	16 423 900,55	2,90
Autre intermeditation monetaire			25 668 399,56	4,54
BANK OF AMERICA CORP	USD	180 000	8 429 477,63	1,49
JP MORGAN CHASE & CO	USD	50 000	13 717 910,51	2,43
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	JPY	260 000	3 521 011,42	0,62

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Autres activités extractives n.c.a.			3 642 811,53	0,64
VULCAN MATERIALS CO	USD	15 000	3 642 811,53	0,64
Collecte des déchets non dangereux			3 609 008,47	0,64
REPUBLIC SERVICES INC	USD	20 000	3 609 008,47	0,64
Com gros quinca et fournitures plomberie et chauff			1 895 610,71	0,33
FERGUSON ENTERPRISES INC	USD	10 000	1 895 610,71	0,33
Comm détail habillement en magasin spécialisé			2 615 862,74	0,46
TJX COMPANIES INC	USD	20 000	2 615 862,74	0,46
Comm détail quincaillerie, peintures & verre mag spé.			4 394 823,11	0,78
HOME DEPOT INC	USD	15 000	4 394 823,11	0,78
Comm détail textiles sur éventaires & marchés			1 164 928,26	0,21
OREILLY AUTOMOTIVE INC	USD	15 000	1 164 928,26	0,21
Cons de batiments résidentiels et non résidentiels			3 551 540,11	0,63
OBUYASHI	JPY	200 000	3 551 540,11	0,63
Construction aéronautique et spatiale civile			23 667 548,64	4,18
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	30 000	5 952 000,00	1,05
BAE SYSTEMS PLC	GBP	150 000	2 944 511,25	0,52
CURTISS-WRIGHT CORP	USD	8 000	3 755 085,36	0,66
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	9 000	1 495 006,17	0,27
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	JPY	100 000	2 085 945,86	0,37
SAFRAN	EUR	25 000	7 435 000,00	1,31
Construction routes et autoroutes			6 002 500,00	1,06
VINCI SA	EUR	50 000	6 002 500,00	1,06
Courtage de valeurs mobilières et de matières prem			2 245 306,31	0,40
GOLDMAN SACHS GROUP	USD	3 000	2 245 306,31	0,40
Édition d'autres logiciels			55 430 386,36	9,80
MICROSOFT CORP	USD	75 000	30 883 817,96	5,46
ORACLE CORP	USD	50 000	8 297 926,69	1,47
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	15 000	2 352 590,57	0,42
SAP SE	EUR	40 000	8 334 000,00	1,47
SERVICENOW INC	USD	12 500	1 630 444,04	0,29
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	60 000	3 931 607,10	0,69
Extraction autres miner mét n.fer			22 959 892,80	4,06
AGNICO EAGLE MINES	CAD	100 000	14 458 040,87	2,56
NEWMONT CORPORAION	USD	100 000	8 501 851,93	1,50
Extraction pétrole brut			2 223 600,00	0,39
TOTAL ENERGIES SE	EUR	40 000	2 223 600,00	0,39
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			1 699 178,34	0,30
VERALTO CORPORATION	USD	20 000	1 699 178,34	0,30
Fabr. d'autres Prod. chimiques inorganiques base			2 235 259,06	0,39
ECOLAB INC	USD	10 000	2 235 259,06	0,39

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr. d'ordinateurs et d'équipements périphériques			7 650 641,01	1,35
SONY GROUP CORPORATION	JPY	350 000	7 650 641,01	1,35
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			2 691 302,31	0,48
COLGATE PALMOLIVE CO	USD	40 000	2 691 302,31	0,48
Fabrication composants électroniques			48 145 663,66	8,51
ANALOG DEVICES INC	USD	10 000	2 309 165,99	0,41
ASML HOLDING N.V.	EUR	3 000	2 764 200,00	0,49
BROADCOM INC	USD	40 000	11 787 645,28	2,08
MONOLITHIC POWER SYSTEMS	USD	3 500	2 701 060,07	0,48
NVIDIA CORP	USD	180 000	28 583 592,32	5,05
Fabrication d'autres matériels électriques			5 090 000,00	0,90
LEGRAND	EUR	40 000	5 090 000,00	0,90
Fabrication d'autres pompes et compresseurs			3 067 331,67	0,54
ATLAS COPCO AB	SEK	200 000	3 067 331,67	0,54
Fabrication d'autres Prod. alimentaires n.c.a.			2 115 529,29	0,37
NESTLE SA	CHF	25 000	2 115 529,29	0,37
Fabrication d'autres Prod. métalliques n.c.a.			2 608 800,00	0,46
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	30 000	2 608 800,00	0,46
Fabrication d'autres textiles n.c.a.			3 819 600,00	0,67
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 800	3 819 600,00	0,67
Fabrication d'équipements communication			30 555 323,77	5,40
APPLE INC	USD	115 000	26 620 034,91	4,70
CISCO SYSTEMS INC	USD	60 000	3 935 288,86	0,70
Fabrication de vêtements de dessus			5 160 000,00	0,91
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	8 000	5 160 000,00	0,91
Fabrication gaz industriels			21 201 327,93	3,75
AIR LIQUIDE	EUR	60 000	9 615 600,00	1,70
LINDE PLC	EUR	25 000	9 050 000,00	1,60
NIPPON SANJO HOLDINGS CORPORATION	JPY	100 000	2 535 727,93	0,45
Fabrication machines diverses d'usage général			5 858 248,57	1,04
HITACHI LTD	JPY	220 000	5 858 248,57	1,04
Fabrication préparations pharmaceutiques			24 385 849,20	4,31
ELI LILLY & CO	USD	6 000	5 490 297,59	0,97
IQVIA HOLDINGS INC	USD	16 000	3 070 850,19	0,54
JOHNSON & JOHNSON	USD	50 000	8 810 507,05	1,56
ROCHE HOLDING LTD	CHF	5 000	1 763 567,97	0,31
SANDOZ GROUP LTD	CHF	50 000	3 108 006,45	0,55
ZOETIS INC	USD	20 000	2 142 619,95	0,38
Fabrication Prod. pharmaceutiques base			4 030 977,90	0,71
HALOZYME THERAPEUTICS	USD	30 000	1 719 102,56	0,30
LONZA GROUP AG N	CHF	4 000	2 311 875,34	0,41

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			17 238 375,79	3,05
KEYENCE CORP	JPY	14 000	4 310 520,20	0,76
PARKER-HANNIFIN CORP	USD	12 000	8 980 816,55	1,59
THERMO FISHER SCIE	USD	8 000	3 947 039,04	0,70
Fabr instrumt & fourn. à usage médical,dentaire			21 097 773,09	3,73
ABBOTT LABORATORIES	USD	70 000	7 467 580,57	1,32
BOSTON SCIENTIFIC CORP	USD	30 000	2 435 608,16	0,43
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	5 000	1 349 500,00	0,24
HOYA CORP	JPY	30 000	3 859 814,66	0,68
STRYKER CORP	USD	20 000	5 985 269,70	1,06
Fabr machines pour l'Extr ou la Constr			3 609 310,06	0,64
SANDVIK	SEK	130 000	3 609 310,06	0,64
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			18 070 195,71	3,19
EATON CORP	USD	6 000	1 627 195,71	0,29
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	70 000	16 443 000,00	2,90
Industrie des eaux min. & autres boissons non alc.			1 785 772,06	0,32
COCA-COLA CO	USD	30 000	1 785 772,06	0,32
infra infor. trait de donnees. heb et act connexes			46 312 444,52	8,18
ALPHABET INC	USD	10 000	2 665 077,27	0,47
ALPHABET INC SHS C	USD	100 000	26 718 889,69	4,72
EXLSERVICE HOLDINGS	USD	120 000	4 336 327,64	0,77
META PLATFORMS INC	USD	10 000	5 620 418,07	0,99
NETFLIX INC	USD	25 000	1 995 827,83	0,35
RITCHIE BROTHERS AUCTIONEERS INC	USD	31 595	2 767 404,02	0,49
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	25 000	2 208 500,00	0,39
Installation électrique			5 209 161,74	0,92
EMCOR GROUP INC	USD	10 000	5 209 161,74	0,92
Production d'électricité			11 317 211,17	2,00
CONSTELLATION ENERGY CORP	USD	10 000	3 007 961,17	0,53
IBERDROLA SA	EUR	450 000	8 309 250,00	1,47
Usinage			3 646 347,10	0,64
ASSA ABLOY AB	SEK	110 000	3 646 347,10	0,64
Vente à distance			15 722 763,85	2,78
AMAZON.COM INC	USD	80 000	15 722 763,85	2,78
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>3 129 600,00</b>	<b>0,55</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>3 129 600,00</b>	<b>0,55</b>
SG ACTIONS LAUDATO SI' P	EUR	3 000	3 129 600,00	0,55
<b>Total</b>			<b>558 980 331,36</b>	<b>98,78</b>

## INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>558 980 331,36</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>14 664 088,04</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-7 768 549,34</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>565 875 870,06</b>

## INFORMATIONS SFDR

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: 29 HAUSSMANN SELECTION MONDE (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 9695007FUIJOWE2YNM33

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

#### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 58% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



#### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues à partir d'une approche combinant des critères de sélectivité ESG et des exclusions normatives et sectorielles

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :
  - Environnement : émissions carbone, stress hydrique...
  - Social : santé, sécurité...
  - Gouvernance : pratiques anti-concurrentielles, rémunération, actionnariat...
- Enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (gestion des déchets, énergie renouvelable, vulnérabilité au changement climatique, sécurité chimique, accès aux soins, accès à la finance, instabilité du système financier...).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

<i>Caractéristiques</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>	<i>% N</i>	<i>% N-1</i>
<i>ESG</i>	La notation ESG des entreprises	Le Fonds utilise la notation ESG fournie par MSCI ESG Manager « Industry-Adjusted Score » combinant un ensemble de critères Environnementaux (tels que l'empreinte carbone ou les rejets dans l'eau), Sociaux (tels que les écarts de rémunération femme-homme ou la mixité au sein des organes de gouvernance) et de Gouvernance (tel que le pourcentage d'indépendance du conseil d'administration). Leurs pondérations respectives varient selon les secteurs d'activité. Seules les entreprises dont la note ESG est supérieure ou égale à B sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant la plus mauvaise) dans la nomenclature MSCI, sont éligibles à l'univers d'investissement.	<b>A</b>	<b>AA</b>
<i>ESG</i>	L'indicateur de controverse des entreprises	Le Fonds utilise l'indicateur de controverse fourni par MSCI ESG Manager et exclut les entreprises faisant l'objet de controverses « très sévères ». Ces controverses exposent les entreprises à des risques réputationnels élevés et donc un impact matériel important.	<b>1%</b>	<b>6%</b>

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Données N-1 indiquée dans le tableau ci-dessus.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Fonds a l'intention de réaliser notamment des investissements durables via l'approche suivante :

1. Pour identifier la contribution positive à un objectif environnemental et/ou social, la Société de gestion se base sur le cadre d'alignement des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies. A cet effet, MSCI a été retenu comme fournisseur de données de référence pour mesurer l'alignement des entreprises aux ODD.

Afin d'identifier la contribution à un ODD, MSCI évalue l'alignement de l'entreprise en fonction de l'impact positif ou négatif de ses produits et ses services sur la réalisation des ODD ainsi que sur les politiques opérationnelles de l'entreprise.

2. En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

L'application du principe consistant à ne pas causer de préjudice important pour les investissements durables que le Fonds entend partiellement réaliser s'applique en suivant plusieurs filtres qui doivent remplir certains standards minimums énumérés ci-dessous :

Le Fonds intègre les critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans sa politique et ses décisions d'investissement à travers des exclusions sectorielles et normatives, le suivi des controverses ainsi que des critères ESG de sélectivité. A travers cela, le Fonds s'assure que les investissements réalisés ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et que les sociétés en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

— — **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux.

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été directement intégrés, soit à la notation ESG des émetteurs à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans les politiques d'exclusions. La prise en considération des principales incidences négatives a également lieu au travers de la démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises afin d'améliorer leur transparence sur ces indicateurs

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

**Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	6388.54	8705.75	- Politique d'exclusion charbon - Signature Net Zéro Asset Managers - Politique d'exclusion « pétrole et gaz non conventionnels » - Politique d'exclusion Hydrocarbures non conventionnels
		Émissions de GES de niveau 2	4805.8	6290.35	
		Émissions de GES de niveau 3	101621.18	249377.84	
		Émissions totales de GES	113034.36	120030.71	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	200.26	204.4	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	723.04	659.43	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4%	8%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	55%	57%	
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0	0	
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	0%	- Politique d'exclusions liée à la déforestation -Huile de Palme -Signature Biodiversity Pledge

	<b>Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité</b>	<b>Élément de mesure</b>	<b>Impact (N)</b>	<b>Impact (N-1)</b>	<b>Commentaire</b>
8	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.01	0.02	
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	6.06	0.48	
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0	0	- Politique d'exclusions "Controverses"
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0%	0%	
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	13%	13%	
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38%	38%	
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	- Politique d'exclusions défense controversée



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2024 au 26/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA	Semi-conducteurs	5.05%	Etats-Unis
APPLE	Materiels informatiques	4.70%	Etats-Unis
MICROSOFT	Logiciels	5.46%	Etats-Unis
AGNICO EAGLE MINES	Mines auriferes	2.55%	Canada
META PLATFORMS C.A	Jouets	0.99%	Etats-Unis
ESSILORLUXOTTICA	Fournitures medicales	0.24%	France
NEWMONT	Mines auriferes	1.50%	Etats-Unis
ORACLE	Logiciels	1.47%	Etats-Unis
BANK OF AMERICA	Banques	1.49%	Etats-Unis
L'OREAL	Produits de soin personnel	0.00%	France

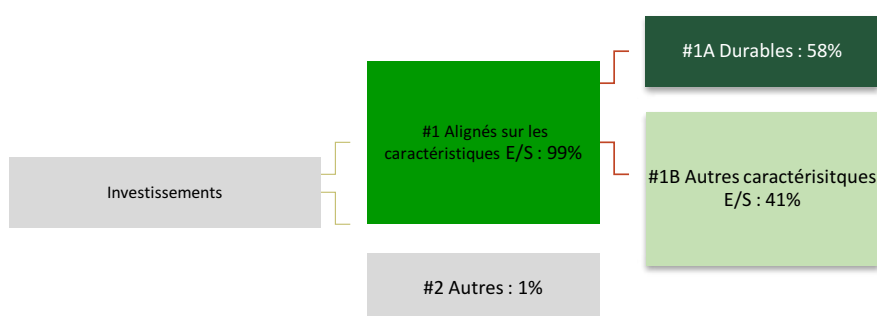


### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 58%

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

### ● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Logiciels	8.82%
Semi conducteurs	7.54%
Internet	5.88%
Materiels informatiques	5.21%
Banques	4.93%
Mines aurifères	4.05%
Chimie de specialite	3.75%
Services financiers aux consommateurs	3.50%
Distributeurs Diversifiés	3.17%
Composants électriques	2.91%
Expert en finance	2.84%
Construction lourde	2.61%
équipements électroniques	2.48%
équipements médicaux	2.45%
Aérospatiale	2.36%
Biotechnologie	2.27%
Pharmacie	2.21%
electricite conventionnelle	2.00%
Assurance Services complets	1.87%
Materiaux et accessoires de construction	1.74%
Aérospatiale et defense	1.62%
Industries diversifiées	1.59%
Habillement et accessoires	1.58%
Composants et équipements électriques	1.38%
electronique grand public	1.35%
Fournitures médicales	1.30%
équipements et services pétroliers	1.27%
Defense	1.18%
Services d'appui professionnels	1.16%
Societes petrolieres et gazières intégrées	0.39%

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?**

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

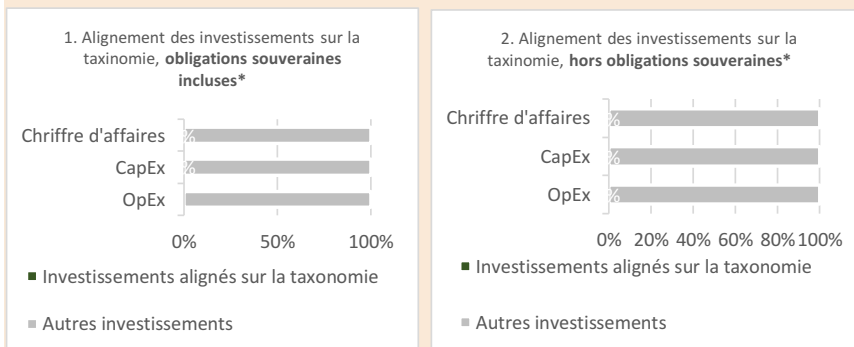
En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :  Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup>Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne saussent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans la règlementation déléguée (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

Bien qu'il investisse à hauteur minimale de 40 % dans des investissements durables, le Fonds n'a pas défini de proportion minimale des investissements durables ayant une contribution à un objectif environnemental.



● **Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?**

Bien qu'il investisse à hauteur minimale de 40 % dans des investissements durables, le Fonds n'a pas défini de proportion minimale des investissements durables ayant une contribution à un objectif sur le plan social.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Le Fonds a investi 1% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres ».



● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
  - Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
  - Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable



**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**  
Non applicable
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**  
Non applicable

